



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPE

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 février 2018

Séance ouverte à 20 h 30.

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Madame BRUNHOSO, présente par pouvoir donné à Monsieur SKOURATKO

Monsieur DELVILLE présent par pouvoir donné à Monsieur COMBE

Madame MARCHAND présente par pouvoir donné à Monsieur THIEBEAUX

Etait absente : Madame FILLION

Secrétaire de séance : Madame SEGHIR

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib n° 2018-06 Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire explique que le service technique a connu de nombreux bouleversements au cours de l'année 2017. Un agent est en arrêt maladie depuis le mois d'août 2016 et un second depuis le mois de mai 2017. De plus le gouvernement ayant supprimé les contrats emploi d'avenir, nous n'avons pas pu reconduire le contrat qui était en cours.

L'un des agents étant proche de la retraite, il est très probable qu'il ne reviendra pas.

Il reste donc seulement deux agents pour entretenir le village.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 15 voix pour et 2 voix contre, décide :

- de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} avril 2018.
- que l'emploi d'adjoint technique territorial relève de l'échelle C1. L'indice de rémunération de l'agent sera compris entre l'indice brut 325 et l'indice brut 367 (en fonction de l'échelon de l'agent). Il sera nommé stagiaire pendant un an.
- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif.
- d'autoriser le Maire :
 - * à effectuer une déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne.
 - * à signer tout document se rapportant à cette affaire.
 - * à mettre à jour le tableau des emplois de la commune en intégrant ce nouveau poste.

Délib n° 2018-07 Compte de Gestion 2017 du Trésorier

Le conseil après en avoir délibéré, avec 17 voix pour approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par Monsieur le Trésorier Payeur de Reims Banlieue Bourgogne.

Délib n° 2018-08 Vote du compte Administratif 2017

Lecture est faite au conseil du compte administratif 2017 en fonctionnement comme en investissement, lequel peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement			
Résultat 2017	813 621.41	579 953.72	+ 233 667.69
Résultats antérieurs 2016	271 471.03		+ 271 471.03
Résultat 2017 fonctionnement			+ 505 138.72
Section d'investissement			
Résultat 2017	517 313.46	334 319.01	+ 182 994.45
Solde antérieur reporté		65 971.43	- 65 971.43
Résultat 2017 investissement			+ 117 023.02
<i>Restes à réaliser au 31/12/2017</i>			
Fonctionnement	/	/	/
Investissement	56 587	66 336	-9 749
Résultat cumulé 2017 : fonctionnement + investissement			622 161.74

Monsieur le Maire quitte la séance et le vote est assuré par Monsieur Jérôme FORTIER, 2^{ème} adjoint.

Le conseil, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 3 contre, adopte le compte administratif 2017 qui fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de **505 138.72 €** qui sera affecté au compte 002 du budget 2018,
- un excédent d'investissement de **117 023.02 €** qui sera affecté au compte 001 du budget 2018.

Délib n° 2018-09
Affectation du
résultat de l'année
2017

Après adoption du compte administratif 2017,
Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution globale de :	+ 117 023.02 €
un solde de restes à réaliser de :	- 9 749.00 €
Entrainant un excédent de financement de :	+ 107 274.02 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2017.

Le conseil après en avoir délibéré, décide avec 17 voix pour, de procéder à l'affectation des fonds disponibles de la façon suivante :

- * Report en section de fonctionnement au compte 002® : **505 138.72 €**
- * Report en section d'investissement au compte 001® : **117 023.02 €**

Informations
diverses

- ⇒ Les travaux de rebouchage des trous de la voirie ruelle Ronsin vont démarrer. Ces trous faisaient suite aux travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Pont Nardenne.
- ⇒ La CU a prévu de faire d'importants travaux au lotissement du Paradis (candélabres, trottoirs).
- ⇒ Madame LECLERE indique qu'après étude du budget, la liste « Bien Vivre à Boul't » a constaté que depuis que la commune a rejoint la CU du Grand Reims le 1er janvier 2017, elle est bénéficiaire de la somme de 78 492 € (non dépense du FPIC pour 46 492 € et dotation de solidarité communautaire versée par la CU pour 32 000 €). Elle pense qu'il était donc tout à fait judicieux de se regrouper.
Monsieur le Maire rétorque que c'est son opinion et qu'il ne la partage pas. Il précise que si la commune a des comptes sains, ce n'est pas dû au fait que l'on soit intégré dans la CU et que ce n'est pas la CU qui nous apporte des fonds.
Il ajoute qu'il y a des soucis avec le service instructeur qui fait de nombreuses erreurs dans le traitement des dossiers. En effet seulement 3 instructeurs gèrent actuellement 14 communes alors qu'ils étaient déjà 3 pour 4 communes avant le 1^{er} janvier 2017.
De plus, ce sont les agents communaux qui rebouchent les trous des voiries alors que les communes payent une attribution de compensation pour les dépenses de fonctionnement. Les communes payent donc deux fois pour ces dépenses : l'attribution de compensation & le salaire des agents.
Pour toutes ces raisons, de nombreux Maires sont désormais mécontents et regrettent de ne pas l'avoir suivi.
- ⇒ L'installation d'un miroir est prévue au coin de l'allée Marguerite Poirson.

La séance est levée à 22 heures 30.